

REGLES DE VIE AU CDI DU LYCEE FRANÇOIS MAURIAC

Le CDI est un lieu de **lecture**, de **travail** et de **calme**. Vous y êtes les bienvenus si vous avez un **PROJET DE TRAVAIL OU DE LECTURE**. Dans le cas contraire, un choix plus approprié est possible : la MDL est à votre disposition.

MES DROITS	MES DEVOIRS
<i>Je m'engage à...</i>	
Faire un travail de recherche documentaire	Ne pas venir au CDI pour bavarder, se restaurer ou jouer.
Travailler silencieusement dans l'espace commun, ou dans la salle de travail après réservation	Ne pas confondre le CDI avec la permanence, la MDL, la cour ou un cybercafé
M'informer sur l'orientation, les études, les métiers, et prendre rendez-vous avec une conseillère d'orientation	Respecter les personnes : Silence et courtoisie Remettre à la documentaliste ma carte de lycéen quand elle me la demande
M'informer sur l'actualité mondiale, nationale ou régionale	Respecter les lieux : Propreté, rangement du mobilier, poubelles sélectives, matériel
Lire	Respecter les documents : Rangement après usage, soin, durée du prêt de 3 semaines renouvelables
Emprunter un document pendant 3 semaines renouvelables, sauf les 3 derniers numéros parus des magazines	Utiliser les outils informatiques à disposition uniquement dans le cadre de mon travail : logiciels, Internet
Visiter les expositions présentées	Demander l'autorisation d'utiliser l'imprimante pour 3 feuillets maximum.
Faire des suggestions par écrit (cahier des suggestions) pour les achats de documents ou le fonctionnement du CDI	Respecter la charte informatique
Participer aux animations lecture	Ne pas utiliser le téléphone portable
Ecouter des documents sonores sans gêner les autres	Respecter le règlement intérieur de l'établissement au CDI aussi

2 professeurs documentalistes sont là pour vous aider, n'hésitez pas à faire appel à elles !